Les Coteaux

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENTS NUMÉROS 301-06 ET 319-01

1. Lors d'une séance tenue le 16 novembre 2026, le Conseil municipal a adopté les règlements numéros 301-06 et 319-01 intitulés :

   - **Règlement numéro 301-06 modifiant le Règlement sur la gestion des matières résiduelles numéro 301-2024-01 afin de modifier certaines dispositions relatives aux services de collecte**

   - **Règlement numéro 319-01 modifiant le Règlement relatif à un programme de subvention environnementale numéro 319 afin de permettre aux locataires de bénéficier de certains types de subventions**

2. Toute personne peut prendre connaissance des règlements au bureau du secrétariat municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux. Ils est également accessibles sur le site Internet de la Municipalité au www.les-coteaux.qc.ca.

3. Les règlements ont franchi les étapes suivantes :

Avis de motion	Le 19 octobre 2026
Dépôt du projet de règlement	Le 19 octobre 2026
Adoption du règlement	Le 16 novembre 2026
Avis public d'entrée en vigueur	Le 17 novembre 2026

4. Les règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ aux Coteaux, ce 17e jour du mois de novembre deux mille vingt-six.

Zoë Lafrance
Signé le 2026-11-17 13:12:01 EST

Zoë Lafrance
Greffière

Municipalité des Coteaux
65, route 338, Les Coteaux,
(Québec) J7X 1A2

T. 450 267-3531 | F. 450 267-3532
reception@les-coteaux.qc.ca
www.les-coteaux.qc.ca